Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200070662-20251202-2025_211B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :
Décision Modificative DM 4- Budget Centre Aquatique

N° 2025-211

L'an deux mille vingt-cinq

Le 02 décembre, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Sainte-Anne sur Vilaine, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. ALLAIN, AUBRY, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, HAMON, JUGAN, LASSALLE, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MERAULT, MINIER, RIFFAULT, RINFRAY, ROGER, ROLLAND, ROUXEL, SOLLIER.

. pouvoirs

M. Samuel DANION	à	M. David JUGAN
Mme Christèle GOUR	à	M. Vincent MINIER
M. Norbert JANVIER	à	Mme Nadine DREAN
Mme Marie-Françoise MORICEAU	à	M. Jean-Eric BERTON
M. Jean-François PILARD	à	Mme Bérénice ROLLAND

DATE DE CONVOCATION :
le 24/11/2025

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**28**
Votants	**33**

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté,

Vu la présentation faite Madame GOHIER Myriam, Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant la nécessité d'ajuster le budget centre aquatique au regard des écritures comptables liées à :

- L'ouverture d'une ligne de crédit à hauteur de 10 000 € en dépenses de fonctionnement et 10 000 € en recettes d'investissement liée à la comptabilisation des derniers investissements à amortir
- La provision d'éventuelles réparations de gros entretien à hauteur de 80 000 € par an,

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200070662-20251202-2025_211B-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification budgétaire n°4 à appliquer sur le budget centre aquatique pour l'année 2025 :

FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES				
CHAP	COMPTE	FONCTION	LIBELLÉ	MONTANT
68	6815	323	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	**80 000,00**
042	6811	323	Amortissement	**10 000,00**
023		01	Virement à la section d'investissement	**-10 000,00**
TOTAL				**80 000,00**
RECETTES				
CHAP	COMPTE	FONCTION	LIBELLÉ	MONTANT
75	75822	323	Subvention du budget pirncipal vers le budget annexe	**80 000,00**
TOTAL				**80 000,00**

INVESTISSEMENT				
DÉPENSES				
CHAP-OP	COMPTE	FONCTION	LIBELLÉ	MONTANT
TOTAL				**0,00**
RECETTES				
CHAP-OP	COMPTE	FONCTION	LIBELLÉ	MONTANT
040	281568	323	Amortissement	**134,00 €**
	281831	323	Amortissement	**847,00 €**
	28041412	323	Amortissement	**9 019,00**
021		01	Virement de la section de fonctionnement	**-10 000,00 €**
TOTAL				**0,00**

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE